

Le Petit Rapporteur de Viels-Maisons

www.viels-maisons.fr

N° 26 OCTOBRE 2025

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 13h30 à 16h00



Commune de



SALON DU LIVRE

The Never Faisne Story

L'histoire sans faim

Auteurs
Illustrateurs
en dédicace

Animations
Chasse aux livres
Histoires contées

Restauration
sur place

20 et 21 septembre 2025 10h-18h
Place de Viels-Maisons (02)

Avec le soutien de la mairie de Viels-Maisons

MAIRIE DE VIELS-MAISONS

Département de l'Aisne – Arrondissement de Château Thierry – Canton d'Essômes-sur-Marne
7 Grande Rue 02540 – Tél : 03.23.82.61.47 – Fax : 03.23.82.76.32 – contact@viels-maisons.fr

Travaux réalisés :

La rénovation de la maison du 12 Place Marché est achevée.

Nous destinons cette dernière à la location, via une agence immobilière.



Écoulement des eaux de pluie...

Nous poursuivons l'entretien du réseau pluvial, des fossés... derniers travaux en date, busage et nettoyage de fossés aux Herbins.

Travaux à venir :

Réalisations imminentes :

Inscrites au budget et désormais subventionnées les réfections des routes du Mont Cel Enger (direction Rozoy Belleville) et rue Beaupère devraient être prochainement réalisées.

Le démoussage de la toiture de l'église, subventionné lui, aussi sera effectué au printemps. Bien des travaux prévus attendent une aide éventuelle du département. S'il reste des fonds inutilisés.

L'école...

Vendredi 27 juin 2025, *c'était la fête à l'école.*

Toutes les classes ont présenté les danses préparées au fil de l'année avec les enseignantes. Les répétitions menées par madame ROUSSEAU madame DEBRIS ont eu lieu les jeudis et mardis en fin d'après-midis sur le thème des comédies musicales.

A 18h, le spectacle a commencé par la représentation des 2 classes de Maternelle.

Ensuite est venu le tour des classes élémentaires accompagnées par la classe de grande section.

Les classes ont dansé en lignes sur des musiques rythmées allant de Mama Mia à Grease... en passant par les Blues Brothers ou Jailhouse rock.

A la fin du spectacle, 3 danses ont été proposées par des élèves volontaires. Les répétitions ont eu lieu durant les récréations en musique, du vendredi après-midi.

Ce spectacle coloré et rythmé a plu aux très nombreux spectateurs.

La soirée a continué par une kermesse organisée par des parents volontaires. Elle a remporté un joli succès. Petits et grands ont pu jouer et se restaurer sur place. Le bénéfice a été reversé à l'école.

Mme Riteau, Directrice

La rentrée...Vive l'École !

Lundi 1er septembre, les élèves et les enseignants ont repris le chemin de l'école après un bel été reposant.

Nous avons la chance d'avoir une équipe au complet !

Cette année deux nouvelles collègues sont arrivées :

Madame Aliséa BAUDELOT a la charge des CE1/CE2 tandis que madame Valentine ROBY enseigne aux CE2/CM1.

Madame Bourgogne enseigne aux CM1/CM2.

En Maternelle, madame Marina Edeline accueille les PS/MS, accompagnée d'Émilie PATRON son ATSEM ; elle est actuellement remplacée par madame Marie DEBRIS.

Les MS/GS sont sous la responsabilité de madame Ninon DEJONGHE, accompagnée de Nathalie SALOMON son ATSEM.

Quant à moi, j'assure l'enseignement aux CP. Le jeudi, c'est Monsieur Lucas KUENHEN qui assure la classe car je suis déchargée pour assurer les tâches administratives et rencontrer les familles.

*Madame Anne Lise RITEAU,
Directrice de l'École de la Gare !*

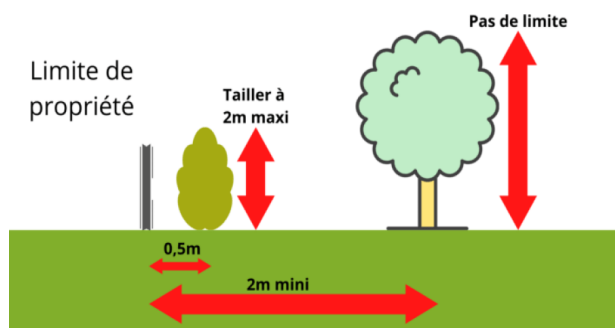
L'élague des arbres : pour quoi et pour qui ? UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS !

Quand vous plantez un arbre, il vous faut d'abord vous assurer de respecter certaines obligations de distance, par rapport à la limite du terrain de votre voisin. Selon [l'article 671 du Code civil](#), votre arbre devra se trouver :

- **Au minimum à 50 cm du terrain voisin, si l'arbre mesure moins de 2 mètres de haut**
- **À 2 mètres de distance, si l'arbre mesure plus de 2 mètres de haut**

Ces distances sont importantes car elles peuvent avoir une grande influence sur vos obligations d'élague. Élaguer, ou tailler les branches ou le tronc d'un arbre ou arbuste répond à des questions d'esthétique, de santé ou de rendement de l'arbre. Mais l'élague peut aussi s'imposer pour des raisons de :

- **Sécurité, si les branches empiètent sur la voie publique, gênent la visibilité ou mettent en danger les passants**
- **Nuisance, si les branches empiètent sur les terrains du voisinage ou sur une voie privée et représentent une gêne ou un danger.**



Qui est responsable ? L'ÉLAGAGE, À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT ?

Le propriétaire a la responsabilité de la végétation plantée sur sa propriété (en domaine privé). Il doit, à ses frais, réaliser les travaux d'élague nécessaires afin de conserver les plantations à la bonne distance selon la norme en vigueur. **En cas de défaillance du propriétaire, si la commune est amenée à procéder à l'élague côté voie publique (70€ /heure) ces derniers seront aux frais du propriétaire.**

(Délibération du conseil municipal en date du 11/09/2025). Si c'est fait par un professionnel (tarif de l'élagueur).

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élague des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



Rappel des règles d'entretien et de respect sur la voie publique



La propreté de la voie publique c'est l'affaire de tous et toutes. Chacun a son rôle afin que la commune soit un lieu où il fait bon vivre.

Désherbage et nettoyage

Les habitants sont tenus de désherber et nettoyer au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété donnant sur la voie publique.

Le désherbage se fera par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental. Le nettoyage concerne le balayage, le désherbage et le démoussage des pieds de mur.

Les déchets végétaux résultant des opérations de ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Périscolaire...

Une année rythmée par la musique au sein du périscolaire de Viels-Maisons.

L'année 2024/2025 a été placée sous le signe de la musique pour les enfants.

Grâce à un partenariat enrichissant avec l'association BANUWA, les enfants ont pu découvrir et s'initier à différentes formes d'expression artistique ; couture, danse corporelle et chant. Ces ateliers, à la fois ludiques et pédagogiques ont permis aux enfants de développer leur créativité tout en s'amusant.



Tout au long de l'année, des sorties extra scolaires ont également été organisées à la découverte du patrimoine local de l'Aisne (semaine du goût) mêlant culture, histoire et convivialité.

En fin d'année une fête a clôturé cette belle aventure, au sein des locaux en présence des parents, des élus, de la C4 et intervenants extérieurs.

Au programme : jeux musicaux à travers les époques, buffet festif et pleins d'autres choses.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette année.



Mille-Pattes...

Dimanche 22 juin s'est déroulée la traditionnelle marche du Mille-Pattes de la commune. Une équipe fantastique veillait à l'organisation et au bon déroulement sous la direction du passionné Thierry Quentin, à l'initiative de l'évènement.



En dépit de la chaleur, 47 participants ont répondu présents, moult précautions avaient été prises.

Tous, sont rentrés à bon port dans la bonne humeur.

Remise de médailles, diplômes et moment reconstituant ont clôturé la journée.



MAIRIE DE VIELS-MAISONS

Département de l'Aisne – Arrondissement de Château Thierry – Canton d'Essômes-sur-Marne
7 Grande Rue 02540 – Tél : 03.23.82.61.47 – Fax : 03.23.82.76.32 – contact@viels-maisons.fr

Fête Nationale...

La fête nationale de juillet dernier rassemblait une nouvelle fois la commune dans une ambiance conviviale et festive. La soirée débutait par une grande saucissonnade offerte par la mairie, dans une ambiance musicale chaleureuse enchantant petits et grands.



La traditionnelle retraite aux flambeaux illuminait ensuite les rues, guidant les habitants jusqu'au château, où un magnifique feu d'artifice était tiré. Un grand merci à M. Mme de Ladoucette pour l'ouverture du parc, qui a permis à tous de profiter de ce cadre exceptionnel.



Le lendemain, les festivités se poursuivaient sur la Place du village avec le méchoui, devenu au fil des ans un rendez-vous incontournable. La gagnante du panier garni Mme Gaude, habitante de V.M. Comme à chaque édition, le succès était au rendez-vous, grâce à la participation des habitants et à l'investissement sans faille des bénévoles, que nous remercions chaleureusement pour leur dévouement.



Aux côtés de M. le Maire, l'équipe de bénévoles toujours au taquet !!! **MERCI**



Lutte contre le frelon asiatique : le Département mobilisé

Pour lutter contre cette espèce invasive en augmentation qui nuit lourdement à l'apiculture et à nos écosystèmes locaux, le Département de l'Aisne a mis en place un plan d'actions en partenariat avec le SDIS et les apiculteurs des Syndicat "Abeille de l'Aisne" et Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne (SASA), membres de groupements sanitaires.



La destruction des nids. **En cas de suspicion de présence d'un nid de frelons asiatiques, toute personne doit se rapprocher de la mairie, l'agent technique est notre référent.** Il viendra réaliser un diagnostic sur place. S'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques actif, une intervention des services du SDIS de l'Aisne sera alors déclenchée à titre gratuit.

MAIRIE DE VIELS-MAISONS

Département de l'Aisne – Arrondissement de Château Thierry – Canton d'Essômes-sur-Marne
7 Grande Rue 02540 – Tél : 03.23.82.61.47 – Fax : 03.23.82.76.32 – contact@viels-maisons.fr

Le salon du livre...

Les 20 et 21 septembre dernier, à Viels-Maisons, s'est déroulée la seconde édition du The NeverAisne Story, un salon du livre généraliste invitant tous et toutes à rencontrer une trentaine d'auteurs.

Malgré une météo capricieuse et même une vigilance orange pour le premier soir, le temps a finalement été clément et le salon couronné de succès et apprécié des quelques 300 visiteurs venus au rendez-vous !

Petits et grands lecteurs ont pu trouver leur bonheur parmi tous les genres littéraires présents et partager leur amour des mots avec les auteurs ! De plus, les bons distribués par la Mairie ont permis aux élèves de l'école de repartir avec de nouvelles histoires pour occuper leurs soirées ! De nombreuses animations étaient proposées tout au long du week-end et ont charmé les plus jeunes: origami sur livres abimés/anciens, initiation au dessin manga, à la création de personnage et au Haïku, ou encore lecture des histoires d'Agruëlle, la sorcière pas comme les autres !

En bref, un salon où régnait bonne humeur et convivialité autour des livres, un salon comme on les aime !

Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures !

Le Tour du Monde à la cantine...

Découvrir différentes cultures à travers la cantine. Voyager virtuellement grâce à des présentations ludiques et interactives.



Mettre en avant les symboles, traditions et plats du monde. Culture & curiosités : fêtes, musiques, danses, anecdotes. Mise en scène à la cantine, décoration des tables aux couleurs du pays ainsi que la diffusion de musiques traditionnelles.

Chaque groupe fera voyager les élèves en présentant un pays avec ses symboles, ses villes, sa cuisine, ses vêtements et ses traditions, le tout mis en scène à la cantine comme une visite culturelle et gourmande.



MAIRIE DE VIELS-MAISONS

Département de l'Aisne – Arrondissement de Château Thierry – Canton d'Essômes-sur-Marne
7 Grande Rue 02540 – Tél : 03.23.82.61.47 – Fax : 03.23.82.76.32 – contact@viels-maisons.fr

Nouvelle association « AJEVM »...



AJEVM (Association des Jeunes et Enfants de Viels-Maisons) est mise en place pour répondre aux attentes et demandes des jeunes et enfants de la commune sans forcément être scolarisés à l'école du village et ainsi faire participer les plus grands également de moins de 18 ans.

L'association a décidé de mettre en place des activités et des prestations, pour aider les jeunes à se connaître en leur donnant la possibilité de programmer des sorties ensemble. **Contact 0673.76.27.48**



Un nouveau bureau depuis la rentrée scolaire au sein de l'association :

- Sarah Bethgnies, présidente
- Morgane Utia, trésorière
- Apolline Bleshet, secrétaire

Les activités pour enfants et adultes se déroulent au 2^{ème} étage de la mairie, pour plus d'informations contactez **Sonia au 07.87.37.85.41**



Noël arrive à grands pas...

Chaque année afin que la fête soit plus belle de nouvelles décorations s'ajoutent. Et c'est reparti pour le **CONCOURS D'ILLUMINATIONS** des maisons !!!

Le Marché de Noël tiendra toutes ses promesses avec une vingtaine d'exposants en intérieur. A l'extérieur, en liaison avec les différents commerces de la commune, nombre de stands « délicieux » 😊 proposeront leurs créations.

Le Père Noël a pensé aux cadeaux et il autorisera les photos !!!

Au pays des animaux une conteuse accueillera les enfants.



MAIRIE DE VIELS-MAISONS

Département de l'Aisne – Arrondissement de Château Thierry – Canton d'Essômes-sur-Marne
7 Grande Rue 02540 – Tél : 03.23.82.61.47 – Fax : 03.23.82.76.32 – contact@viels-maisons.fr

Jiu Jitsu Brésilien

Nouvelle activité proposé au sein du dojo « Yoann Rousselet » 2^{ème} étage de la mairie.



FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2025-2026

JIU-JITSU BRESILIEN

PCA JJB VIELS-MAISONS
en partenariat avec l'association ASJJB
MAIRIE - 7 GRANDE RUE 02540 VIELS-MAISONS

LUNDI ET JEUDI 19H45 À 21H

Tarifs : 185€ adulte loisir / 140€ étudiant loisir

NOM/PRENOM : _____

ADRESSE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

LIEU DE NAISSANCE : _____

CONTACT MAIL / TÉL : _____

RÈGLEMENT PAR : ☐ VIREMENT BANCAIRE ☐ CHÈQUE

PLUS D'INFORMATIONS SUR :
ASJJB02@HOTMAIL.COM / 06.50.31.12.02



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



- 1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3

PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ♥ à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".
© PanneauPocket

AGENDA



- ✚ **Cérémonie du 11 novembre à 11h45 Monument aux morts**
- ✚ **Samedi 21 février, KARAOKE avec AJEVM dans la salle des fêtes 19h30**
- ✚ **Samedi 21 mars, MARIO KART salle des fêtes 14h30**

NAISSANCES 2025



Nélio DUSBOS—LHOTE né le 18 juillet
Lyvio HIVET né le 03 août
Marceau NISOL né le 19 sept
Louise RUFFIER née le 22 sept

MARIAGES 2025



Léa et Cédric le 20 juin
Emilie et Christophe le 19 juillet
Gwenaëlle et Daniel le 19 juillet

DECES 2025



Erratum : Mme FAGART ép DAVENNE Mireille
MARTEL Colette, Marcelle, Andrée, Aimée le 19 juin
WACHOWIAK Jacky, Jean-Pierre le 09 août
HENRY Geneviève le 25 juillet
BACONNET Hervé, Etienne, Rémy le 16 sept
GOUJON Michel, Marcel le 10 octobre

MAIRIE DE VIELS-MAISONS

Département de l'Aisne – Arrondissement de Château Thierry – Canton d'Essômes-sur-Marne
7 Grande Rue 02540 – Tél : 03.23.82.61.47 – Fax : 03.23.82.76.32 – contact@viels-maisons.fr